

Arrêté n°114/ARSIDF/LBM/2019

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE BIOPATH UNILABS »**

sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2018/052 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Vu l'arrêté n° 100/ARSIDF/LBM/2019 du 29 octobre 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOPATH, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) ;

Vu l'arrêté n° 94/ARS/IDF/LBM/2019 du 6 novembre 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « POLIBIO » sis, allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100) ;

Vu l'acte n° 2019-15231/DSDP/DBP du 27 novembre 2019 portant déclaration du fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOLINE UNILABS » dont le siège social est situé 28 avenue du 1^{er} Mai à TROYES (10000) ;

Vu l'arrêté conjoint ARS Hauts-de-France n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2018-230 et ARS Grand-Est n° 2018/3318 du 24 octobre 2018 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites UNILABS BIOCT exploité par la SELAS UNILABS BIOCT dont le siège social est situé au 14, avenue de l'Europe à Château-Thierry (02400) ;

Considérant le dossier daté et reçu le 29 octobre 2019, complété le 8 novembre 2019 et les 6, 11 et 12 décembre 2019 de Maître Patrice FROVO, mandaté par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH UNILABS », sise 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte les deux fusions absorptions et l'apport partiel d'actif qui se seront réalisés dans la même unité de temps, ainsi que les opérations suivantes, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2019 :

- La fusion-absorption de la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE POLIBIO, sise Centre commercial la Verrière Beauval 77100 Meaux, exploitant un laboratoire implanté sur trois sites sis Allée Jean-Louis Barrault 77100 Meaux, sis 30, cours Raoult 77100 Meaux et sis 9, square Georges Brassens 77100 Meaux par la société BIOLINE UNILABS, sise 28 rue du 1^{er} Mai 10000 Troyes et exploitant un laboratoire implanté sur quatre sites sis 142 avenue Gallieni 10300 Sainte-Savine, sis 5 rue Roger Salengro 10600 La Chapelle Saint-Luc, sis 98 rue de l'Ecole Militaire 10500 Brienne Le Château et sis 28 avenue du 1^{er} Mai 10000 Troyes ;
- L'agrément des biologistes médicaux associés de la société absorbée SELAS LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE POLIBIO en qualité de nouveaux associés de la SELAS BIOLINE UNILABS ;
- La nomination de Monsieur Ahmed Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste médical en qualité de Directeur Général de la SELAS BIOLINE UNILABS et de biologiste-coresponsable, à compter de la date de la fusion par voie d'absorption ;
- L'Apport partiel d'actif des quatre sites précités de la société BIOLINE UNILABS à la société UNILABS BIOCT sise 14, avenue de l'Europe 02400 Chateau-Thierry et exploitant un laboratoire implanté sur sept sites sis 14, avenue de l'Europe 02400 Chateau-Thierry, sis 211 avenue Jean Jaurès 51100 Reims, sis 88 rue de la Maison Blanche 51100 Reims, sis 34 rue Pierre Taittinger 51100 Reims, sis 3 rue Chaudru 51170 Fismes, sis 4 avenue de Champagne 51200 Epernay et sis 2 rue des Archers 51200 Epernay ;
- L'intégration de Madame Rania SIVARADJAM et de Messieurs Nabil GUELZIM et Dominique FOURNIER dans la SELAS UNILABS BIOCT qui deviendront au moyen d'un prêt de consommation d'une action à chacun, associés professionnels exerçant au sein du laboratoire UNILABS BIOCT, tandis que Monsieur Pascal MAILLET, pharmacien demeure biologiste médical exerçant au sein du laboratoire BIOLINE UNILABS ;

- La cessation des fonctions de biologiste médical et associé professionnel interne de la SELAS BIOLINE UNILABS de Madame Rania SIVARADJAM et de Messieurs Nabil GUELZIM et Dominique FOURNIER à compter de cette date et la cession de leurs actions de la SELAS BIOLINE UNILABS (respectivement 250, 500 et 250) à la société BIOLAB-UNILABS ;
- La fusion-absorption de la société BIOPATH, sise 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 Charenton-Le-Pont et exploitant un laboratoire implanté sur trente-cinq sites par la société BIOLINE UNILABS ;
- L'agrément des biologistes médicaux associés de la société absorbée SELAS BIOPATH en qualité de nouveaux associés de la SELAS BIOLINE UNILABS ;
- La dissolution sans liquidation de la SELAS LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE POLIBIO par transmission de son patrimoine ;
- La dissolution sans liquidation de la SELAS BIOPATH par transmission de son patrimoine ;
- Le transfert du siège social de la SELAS BIOLINE UNILABS du 28 rue du 1^{er} Mai 10000 Troyes au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 Charenton-Le-Pont, à compter de la date de la fusion par voie d'absorption ;
- La modification de la dénomination sociale de la SELAS BIOLINE UNILABS pour devenir la SELAS BIOPATH UNILABS, à compter de la date de la fusion par voie d'absorption ;
- L'intégration de Madame Daphné HOURCADE, pharmacien, le 7 octobre 2019, de Madame Yaelle ELFASSY, médecin, le 1^{er} décembre 2019, de Monsieur Ange-Médard KISSILA, médecin, le 1^{er} décembre 2019 et de Monsieur Americo TARICONE, médecin, le 2 décembre 2019, en qualité de biologistes médicaux, non associés, au sein du laboratoire BIOPATH, avant sa fusion par la SELAS BIOLINE UNILABS ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical et associé professionnel interne dans la SELAS BIOPATH de Monsieur Guillaume JEANNE depuis le 3 novembre 2019, le transfert de son action ordinaire à EYLAU UNILABS et la cession de ses 27.831 actions de préférence de catégorie A à Madame Julie JONTE ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical et associé professionnel interne dans la SELAS BIOPATH de Madame Noémie NICOLAS depuis le 9 novembre 2019, le transfert de son action ordinaire à EYLAU UNILABS et la cession de ses 2.001 actions de préférence de catégorie A à Madame Julie JONTE.

Considérant une copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS BIOLINE UNILABS, en date du 13 juin 2019, relatives à l'approbation du projet de traité de fusion de la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE POLIBIO et à l'agrément de ses biologistes médicaux associés en qualité de nouveaux associés de la SELAS absorbante ;

Considérant une copie du procès-verbal de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des associés de la SELAS LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE POLIBIO approuvant le projet de sa fusion par la SELAS BIOLINE UNILABS, en date du 28 juin 2019 ;

Considérant le traité de fusion entre les sociétés BIOLINE UNILABS, SELAS absorbante et LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE POLIBIO, SELAS absorbée, cosigné par leur Président respectif, Messieurs Pascal MAILLET et Ahmed Fawzi KHECHAI et daté du 29 octobre 2019 ;

Considérant une copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS BIOLINE UNILABS, en date du 13 juin 2019, relatives à l'approbation du projet d'apport partiel d'actifs à la société UNILABS BIOCT de ses quatre sites implantés dans le département de l'Aube ;

Considérant une copie de la convention d'apport partiel d'actif établie entre la SELAS BIOLINE UNILABS, société apporteuse dont le siège social est situé au 28 rue du 1^{er} Mai 10000 Troyes et la SELAS UNILABS BIOCT, société bénéficiaire dont le siège social est situé au 14, avenue de l'Europe 02400 Château-Thierry, en date du 29 octobre 2019, relative à l'apport partiel d'actif de la branche complète d'activité constituée du fonds de patientèle des quatre sites, sis 142 avenue Gallieni 10300 Sainte-Savine, sis 5 rue Roger Salengro 10600 La Chapelle Saint-Luc, sis 98 rue de l'Ecole Militaire 10500 Brienne Le Château et sis 28 avenue du 1^{er} Mai 10000 Troyes ;

Considérant une copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS BIOLINE UNILABS, en date du 13 juin 2019, relatives à l'approbation du projet de traité de fusion de la société BIOPATH et à l'agrément de ses biologistes médicaux associés en qualité de nouveaux associés de la SELAS absorbante ;

Considérant une copie du procès-verbal de consultation écrite des associés de la SELAS BIOPATH constatant les résultats électroniques des votes approuvant le projet de sa fusion par la société BIOLINE UNILABS, en date du 9 juillet 2019 ;

Considérant le traité de fusion entre les sociétés BIOLINE UNILABS, SELAS absorbante et BIOPATH, SELAS absorbée, cosigné par leur Président respectif, Monsieur Pascal MAILLET et Madame Julie JONTE et daté du 29 octobre 2019 ;

Considérant une copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS BIOPATH en date du 31 octobre 2019, relatives à la cessation des fonctions de biologistes médicaux de Monsieur Guillaume JEANNE et de Madame Noémie NICOLAS, ainsi que les agréments du retour de prêt de consommation d'une action ordinaire de Monsieur Guillaume JEANNE à EYLAU UNILABS, de la cession de 27.831 actions de préférence de Monsieur Guillaume JEANNE à Madame Julie JONTE, du retour de prêt de consommation d'une action ordinaire de Madame Noémie NICOLAS à EYLAU UNILABS, de la cession de 2.001 actions de préférence de Madame Noémie Nicolas à Madame Julie JONTE.

Considérant les deux actes de retour de prêt de consommation d'une action ordinaire et les deux actes de transferts d'actions précités, émis respectivement le 3 novembre 2019 concernant Monsieur Guillaume JEANNE et le 9 novembre 2019 concernant Madame Noémie NICOLAS ;

Considérant le projet de l'acte des décisions unanimes des associés de la SELAS BIOLINE UNILABS, du 31 décembre 2019, de la renonciation de chaque biologiste médical associé au droit de priorité prévu par l'article L. 6223-8 du Code de la Santé Publique, pour la totalité des transferts d'actions visés dans les prochaines opérations précitées ;

Considérant le projet de l'acte des décisions unanimes des associés de la SELALS BIOLINE UNILABS, du 31 décembre 2019, de la réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues ;

Considérant le projet de l'acte des décisions unanimes des associés de la SELAS BIOLINE UNILABS, du 31 décembre 2019, du transfert de son siège social, au 3-5 rue du Port aux Lions 94220 CHARENTON-LE-PONT ;

Considérant le projet de l'acte des décisions unanimes des associés de la SELAS BIOLINE UNILABS, du 31 décembre 2019, de la modification de la dénomination sociale de la Société, qui sera désormais désignée BIOPATH UNILABS ;

Considérant le projet de l'acte des décisions unanimes des associés de la SELAS BIOLINE UNILABS, du 31 décembre 2019, de procéder à prendre acte de la démission des fonctions de Président de Monsieur Pascal MAILLET et de nommer en remplacement en qualité de Président, pour une durée indéterminée, Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable ;

Considérant le projet de l'acte des décisions unanimes des associés de la SELAS BIOLINE UNILABS, du 31 décembre 2019, de la nomination en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée, de Madame Julie JONTE, médecin biologiste-coresponsable, Monsieur Fabrice HAYOUN pharmacien, biologiste-coresponsable et Monsieur Ahmed Fawzi KHECHAI, médecin biologiste-coresponsable ;

Considérant les statuts de la SELAS BIOLINE UNILABS mis à jour par l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 juin 2018 ;

Considérant le projet de statuts mis à jour de la SELAS BIOPATH ;

Considérant la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS BIOPATH UNILABS ;

Considérant l'extrait Kbis de la SELAS BIOLINE UNILABS mis à jour au 10 octobre 2019 ;

Considérant l'engagement en date du 26 septembre 2019 de Madame Julie Jonte, présidente de la SELAS BIOPATH et biologiste coresponsable du laboratoire que ladite société exploite, de céder les cinq sites implantés dans la zone de l'Essonne sis Hôpital privé du Val d'Yerres - 29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330) ; sis 87, avenue de la République à MONTGERON (91230) ; sis 141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210) ; sis 28, rue de Paris à CORBEIL-ESSONNES (91100) ; sis 3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800), dans un délai maximum de quatorze mois, soit au plus tard le 31 décembre 2020 à la société EYLAU UNILABS afin de satisfaire au critère de territorialité défini à l'article L. 6222-5 du Code de la santé publique ;

Considérant le projet de l'acte des décisions unanimes des associés de la SELAS BIOLINE UNILABS, du 31 décembre 2019, de transférer au plus tard le 31 décembre 2020 ses cinq sites implantés dans le département de l'Essonne à la société EYLAU UNILABS.

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » dont le site principal est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par :

- Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable et Président de la société,
- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ahmed Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro nouvellement créé 94 002 595 0, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-214 sur les trente-huit sites listés ci-dessous :

1- le site de CHARENTON-LE-PONT siège social, site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8

2- le site CHARENTON-LE-PONT 2

139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8

3- le site BRY-SUR-MARNE

53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1

4- le site NOGENT-SUR-MARNE

19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4

5- le site CHARENTON-LE-PONT 3

63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3

6- le site de FONTENAY-SOUS-BOIS

11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9

7- le site de PONTAULT-COMBAULT

5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6

8- le site de ROISSY-EN-BRIE

14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4

9- le site d'AUBERVILLIERS

20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1

10- le site d'AUBERVILLIERS 2

168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9

11- le site d'AULNAY-SOUS-BOIS

20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS- BOIS (93600)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7

12- le site LE BOURGET

20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1

13- le site de VILLEPINTE

14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4

14- le site LA VARENNE SAINT-HILAIRE

121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT- HILAIRE (94210)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9

15- le site SAINT-MAURICE

5, rue Edmond Nocard à SAINT- MAURICE (94410)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 236 1

16- le site de BRY-SUR-MARNE

6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9

17- le site LE PLESSIS-TREVISE

3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8

18- le site BOBIGNY

25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5

19- le site DRANCY

Centre commercial Drancy Avenir – à 60 rue Saint Stenay à DRANCY (93700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3

20- le site NOISY-LE-SEC

92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8

21- le site VALENTON

21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4

22- le site VITRY-SUR-SEINE

Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8

23- le site YERRES

Hôpital privé du Val d'Yerres - 29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2

24- le site MSP PONTAULT-COMBAULT 2

16 et 22 avenue de la République et rue de Croissy à PONTAULT-COMBAULT (77340)

Ouvert au public,

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 258 0

25- le site MONTGERON

87, avenue de la République à MONTGERON (91230)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0

26- le site DRAVEIL

141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6

27- le site CORBEIL-ESSONNES

28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3

28- le site BRUNOY

3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1

29- le site LA QUEUE-EN-BRIE

19, rue Jean Jaurès à la QUEUE-EN-BRIE (94510)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 206 4

30- le site SAINT-DENIS

100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6

31- le site MAISONS-ALFORT

63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5

32- le site MAISONS-ALFORT 2

82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2

33- le site MAISONS-ALFORT 3

29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0

34-le site COURNEUVE

72-76, rue de la Convention à LA COURNEUVE (93120)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 431 0
35-le site FAIDHERBE
9, avenue Faidherbe à LE PRE-ST-GERVAIS (93310)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 432 8

36- le site MEAUX 1
Allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie, Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 952 9

37- le site MEAUX 2
30, cours Raoult à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (pharmacologie-toxicologie), immunologie (auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 953 7

38- le site de MEAUX 3
9, square Georges Brassens à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 954

Les cinquante-cinq biologistes médicaux dont quatre sont coresponsables sont :

1. Docteur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable (Associé)
2. Docteur Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable (Associé)
3. Docteur Ahmed-Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable (Associé)
4. Docteur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable (Associé)
5. Docteur Farriddine ABDALLAH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
6. Docteur Christel AINOUI, pharmacien, biologiste médical (Associé)
7. Docteur Hussein AMMAR, pharmacien, biologiste médical (Associé)
8. Docteur Catherine AYMARD, pharmacien, biologiste médical (Associé)
9. Docteur Frédéric AYMARD, pharmacien, biologiste médical (Associé)
10. Docteur Anne BEAUCHAMP-NICOUD, médecin, biologiste médical (Associé)
11. Docteur Naïma BELHADRI, médecin, biologiste médical (Associé)
12. Docteur Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
13. Docteur Marielle BONNET, médecin, biologiste médical (Associé)
14. Docteur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical (Associé)
15. Docteur Fabien CABANNE, pharmacien, biologiste médical (Associé)
16. Docteur Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical (Associé)
17. Docteur Christine CUSSON, pharmacien, biologiste médical (Associé)
18. Docteur Mahmoud Haj DARWICH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
19. Docteur Mohammed DJELLEL, pharmacien, biologiste médical (Associé)
20. Docteur Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste médical (Associé)
21. Docteur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical (Associé)
22. Docteur Stephan GALATI, médecin, biologiste médical (Associé)
23. Docteur Marc GAUTIER, médecin, biologiste médical (Associé)

24. Docteur Toukif HAMOUM, médecin, biologiste médical (Associé)
25. Docteur Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical (Associé)
26. Docteur Charlène HERBEMONT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
27. Docteur Sylvie KERISIT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
28. Docteur Hervé LECHAT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
29. Docteur Amélie LECLERCQ pharmacien, biologiste médical (Associé)
30. Docteur Anne LY-BEVOUT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
31. Docteur Pascal MAILLET, pharmacien, biologiste médical (Associé)
32. Docteur Jérémie MARCIANO, médecin, biologiste médical (Associé)
33. Docteur Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
34. Docteur Hatem OSMAN, pharmacien, biologiste médical (Associé)
35. Docteur Pascale PIVERT-RAUD, pharmacien, biologiste médical (Associé)
36. Docteur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical (Associé)
37. Docteur Myriam ROY, médecin, biologiste médical (Associé)
38. Docteur Kamal SAYAH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
39. Docteur Alexandre TANG, médecin, biologiste médical (Associé)
40. Docteur Mahdi AQALLAL, pharmacien biologiste médical
41. Docteur Ariel BIEDER, médecin, biologiste médical
42. Docteur Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical
43. Docteur Anne-Sophie DAUBIE, pharmacien, biologiste médical
44. Docteur Guy DHELLO, médecin, biologiste médical
45. Docteur Yaëlle ELFASSY, médecin, biologiste médical
46. Docteur Sarah HENQUET, pharmacien, biologiste médical
47. Docteur Daphné HOURCADE, pharmacien, biologiste médical
48. Docteur Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical
49. Docteur Ange-Médard KISSILA, médecin, biologiste médical
50. Docteur Ismail LAZOUNI, pharmacien, biologiste médical
51. Docteur Latifa NOUSSAIR, médecin, biologiste médical
52. Docteur Valérie ROBIN, médecin, biologiste médical
53. Docteur Americo TARICONE, médecin, biologiste médical
54. Docteur Bassim TOU, pharmacien, biologiste médical
55. Docteur Anne-Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste médical

La répartition du capital social de la SELAS « BIOPATH UNILABS » est la suivante :

ASSOCIES	Nombre d'actions	Pourcentage capital	Droits de vote	Pourcentage droits de vote
Farriddine ABDALLAH	4	0,00011299%	3 458	0,04889718%
Christel AINOUIZ	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Hussein AMMAR	20	0,00056496%	17 287	0,24444350%
Catherine AYMARD	21	0,00059321%	18 151	0,25666072%
Frédéric AYMARD	21	0,00059321%	18 151	0,25666072%
Anne BEAUCHAMP-NICOUD	23	0,00064970%	19 880	0,28110931%
Naima BELHADRI	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Michèle BERDAH	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Marielle BONNET	41	0,00115817%	35 438	0,50110422%
Farid BOUTOUCHENT	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Fabien CABANNE	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Brigitte COHEN	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Christine CUSSON	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Mahmoud Laj Haj DARWICH	185	0,00522589%	159 902	2,26106345%
Mohammed DJELLEL	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Alice DUFOUGERAY	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Cyril FAUCHER	11	0,00031073%	9 508	0,13444604%
Stephan GALATI	5	0,00014124%	4 322	0,06111441%
Marc GAUTIER	12	0,00033898%	10 372	0,14666327%
Sophie HASSAN-ABITBOL	27	0,00076270%	23 337	0,32999236%
Toufik HAMOUM	76	0,00214685%	65 690	0,92887680%
Fabrice HAYOUN	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Charlène HERBEMONT	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Julie JONTE	986	0,02785256%	852 231	12,05080839%
Sylvie KERISIT	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Ahmed Fawzi KHECHAI	76	0,00214685%	65 690	0,92887680%
Hervé LECHAT	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Amélie LECLERCQ	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Anne LY-BEVOUT	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Pascal MAILLET	250	0,00706201%	216 083	3,05548006%
Jérémie MARCIANO	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Martine MESGUICH	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Jérôme MOTOL	5	0,00014124%	4 322	0,06111441%
Hatem OSMAN	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Pascale PIVERT-RAUD	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Stanislas ROUY	70	0,00197736%	60 504	0,85554516%
Kamal SAYAH	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Alexandre TANG	1	0,00002825%	865	0,01223137%
Myriam ZEMOURI	1	0,00002825%	865	0,01223137%
SPFPL FK BIO (détenue à 100 % par M. Ahmed Fawzi KHECHAI)	266	0,00751398%	229 913	3,25104051%
SPFPL JONTE (détenue à 100% par Mme Julie JONTE)	1 457	0,04115738%	1 259 331	17,80732756%
SPFPL MAKOM (détenue à 100% par M. Fabrice HAYOUN)	318	0,00898287%	274 858	3,88657663%
SPFPL MBJ (détenue à 100% par Mme Michèle BERDAH)	195	0,00550837%	168 545	2,38327812%
Total API	4 091	0,11556269%	3 536 003	50,00016968%
BIOLAB-UNILABS	333 500	9,42071767%	333 500	4,71579255%
EYLAU UNILABS	3 202 476	90,46363490%	3 202 476	45,28399535%
Total APE	3 535 976	99,88435257%	3 535 976	49,99978790%
MBJCA	1	0,00002825%	1	0,00001414%
MBKA FINANCES	1	0,00002825%	1	0,00001414%
PJP INVESTISSEMENTS	1	0,00002825%	1	0,00001414%
Total tiers porteurs	3	0,00008474%	3	0,00004242%
Total	3 540 070	100,00000000%	7 071 982	100,00000000%

API : Associés professionnels internes

APE : Associés professionnels externes comprenant deux SELAS qui appartiennent au groupe UNILABS

Article 2 : L'arrêté n° 100/ARSIDF/LBM/2019 du 29 octobre 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOPATH, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations précitées.

Article 3 : L'arrêté n° 94/ARS/IDF/LBM/2019 du 6 novembre 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « POLIBIO » sis, allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations précitées.

Article 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 : La Directrice du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le **23 DEC. 2019**

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation,

Le directeur adjoint de l'Offre de Soins,



Pierre QUANHNON